

TYPES DE DOMICILIATIONS

AU TECHNOPOLE DE SAINTE-CROIX

Critères pour la domiciliation simple et la domiciliation avec espace de coworking :

- Être une entreprise offrant un service réalisé sur le territoire suisse
- Prévoir de s'installer dans les locaux du Technopôle à court ou moyen terme

A savoir :

- Ce service est proposé pour une durée de 3 mois renouvelables (préavis de 1 mois avant la fin des 3 mois)
- Durée maximale du contrat de 2 ans
- Les charges sont incluses dans le loyer, à l'exception du téléphone



		Domiciliation simple	Domiciliation avec espace coworking
Administration	Utilisation officielle de l'adresse	•	•
	Collecte et réexpédition du courrier (Colis: renvoi facturé au prix coûtant)	•	•
	Réception commune	•	•
	Promotion de la société sur la documentation du Technopôle		•
Logistique	Parking gratuit devant le bâtiment	•	•
	Accès au bâtiment avec contrôle informatisé		•
	Accès libre à l'espace cafétéria du site		•
	Salle de conférence ou auditoire avec équipement multimédia	2x/an	•
	Espace de coworking avec une imprimante multifonctions, un accès WIFI et une armoire individuelle		•
Professionnel	Relations privilégiées avec la HEIG-VD, le CPNV et le SWI		•
	Mise en réseau avec les acteurs de la promotion économique et les organismes de soutien au niveau régional, cantonal et romand		•
Tarifs	Tarifs indicatifs au 01.01.2025, susceptibles d'évoluer	75.- / mois	150.- / mois

INCUBATION ET INSTALLATION

AU TECHNOPOLE DE SAINTE-CROIX

Critères pour l'incubation :

- Start-up proposant une technologie innovante, active dans la mécanique, la microtechnique, l'horlogerie ou la mécanique d'art
- Collaborer de manière étroite avec les pôles de compétences: fabrication additive, assemblage électronique, usinage de précision

A savoir :

- Les start-ups intégrées au sein de l'incubateur bénéficient d'un tarif de location préférentiel pour leurs surfaces de bureau et d'atelier
- Bail établi pour une durée de 1 an renouvelable
- Durée maximale de l'incubation de 3 ans

Critères pour l'installation :

- Entreprise active dans la mécanique, la microtechnique, l'horlogerie, la mécanique d'art, ou comme fournisseur de prestations dans ces secteurs
- Prévoir des collaborations étroites avec les pôles de compétences: fabrication additive, assemblage électronique, usinage de précision

A savoir :

- Bail établi pour une durée de 2 ans, renouvelé tacitement pour 1 an, sauf résiliation donnée 6 mois à l'avance

		Incubation	Installation
Administration	Utilisation officielle de l'adresse	•	•
	Réception commune	•	•
	Promotion de la société sur la documentation du Technopôle	•	•
Logistique	Parking gratuit devant le bâtiment	•	•
	Accès au bâtiment avec contrôle informatisé	•	•
	Accès libre à l'espace cafétéria du site	•	•
	Salle de conférence et auditoire avec équipement multimédia	accès illimité	accès illimité
	Imprimante multifonctions et accès WIFI	•	•
Surface	Utilisation d'une surface dédiée	•	•
	Charges (à l'exception du téléphone)	incluses	facturées en sus
Mise en relation	Accompagnement administratif lors de l'installation	•	•
	Relations privilégiées avec la HEIG-VD, le CPNV et le SWI	•	•
	Mise en réseau avec les acteurs de la promotion économique et les organismes de soutien au niveau régional, cantonal et romand	•	•
Tarifs	Tarifs indicatifs au 01.01.2025, susceptibles d'évoluer	dès 90.-/m ² /an	dès 130.-/m ² /an